

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Passation d'une convention de comaitrise d'ouvrage entre la commune de Barberaz et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement de la section entre Chambéry et l'avenue du Stade sur la route d'Apremont RD201

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 134-17

objet **RS - Passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Barberaz et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement de la section entre Chambéry et l'avenue du Stade sur la route d'Apremont RD201**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la route d'Apremont, RD201, à Barberaz, est classée voirie d'intérêt communautaire, et qu'à ce titre Chambéry métropole - Cœur des Bauges est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges est par ailleurs maître d'ouvrage également des travaux d'aménagements cyclables et d'aménagements pour les bus.

La commune de Barberaz souhaite requalifier son entrée de ville côté Chambéry et, en lien avec Chambéry métropole - Cœur des Bauges, sécuriser le secteur pour les modes doux, et adapter les arrêts de bus au nouveau réseau.

Les travaux concernés incluent les prestations suivantes :

- les travaux préparatoires,
- les terrassements,
- la création d'îlots centraux et paysagers,
- l'insertion d'une continuité cyclable,
- la suppression de deux quais bus qui ne sont plus desservis depuis la mise en service du nouveau réseau de bus, ainsi que la sécurisation de deux quais bus accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- les bordures et le revêtement de chaussée,
- un revêtement qualitatif de type pépite au droit des carrefours,
- la mise en place de fontainerie sur le giratoire.

Parmi ces travaux, certains relèvent de la compétence de Chambéry métropole - Cœur des Bauges : bordures, revêtement de trottoir, quais bus, bandes cyclables.

La commune de Barberaz participe financièrement à ces travaux suivant les règles financières de la compétence voirie mentionnées dans la délibération du 15 novembre 2007.

Le projet intégrant majoritairement des prestations ne relevant pas de la compétence de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (fontainerie, espaces verts, qualitatif), Chambéry métropole - Cœur des Bauges propose de confier à la commune de Barberaz la maîtrise d'ouvrage des études et travaux pour les prestations relevant des compétences de l'agglomération.

Les prestations relevant des compétences de Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont été clairement identifiées parmi la masse des travaux faisant l'objet du marché qui sera lancé par la commune de Barberaz pour l'opération.

Le tableau ci-dessous présente la répartition financière prévisionnelle pour les études et travaux de la route d'Apremont en entrée de Barberaz côté Chambéry.

RECAPITULATIF					
Désignation	H.T. €	CMCB CYCLES	CMCB BUS	CMCB VOIRIE	COMMUNE BARBERAZ
TOTAL LOT 1 TRAVAUX VRD	196 632,75	12 371,29	13 758,59	32 387,18	138 115,69
TOTAL LOT 2 EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC	16 855,00			880,00	15 975,00
TOTAL ETUDES	19 043,67	1 104,53	1 218,79	2 970,81	13 749,53
TOTAL OPERATION €HT	232 531,42	13 475,82	14 977,38	36 237,99	167 840,22
TOTAL OPERATION €TTC	279 037,70	16 170,99	17 972,86	43 485,59	201 408,26

La part financière prévisionnelle incombant à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, pour les études et travaux relevant de l'ensemble des compétences, est arrondie à 77 630 € TTC.

Il est proposé d'ajuster ce montant aux dépenses réelles effectuées justifiées par le maître d'ouvrage, dans la limite du montant maximum de +10 % du montant inscrit ci-dessus, soit 85 393 € TTC.

Il est proposé d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Barberaz, fixant la clé de répartition financière de l'opération. Le projet de convention est annexé à la présente décision.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage confiant à la commune de Barberaz la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement et de sécurisation d'une section de la route d'Apremont pour le compte de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, selon les règles de financement des voiries d'intérêt communautaire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 134-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'une convention de comaitrise d'ouvrage entre la commune de Barberaz et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'aménagement de la section entre Chambéry et l'avenue du Stade sur la route d'Apremont RD201

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 6 - Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : convention comaitrise d'ouvrage;plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19892H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19892H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017